

## **Résumé**

### **Opinion de la Chambre des députés sur**

#### **Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité des Régions concernant le plan d'action en matière d'éducation numérique COM (2018) 22**

La Chambre des députés estime que le facteur humain a conservé un rôle clé dans le processus d'enseignement et d'apprentissage en termes de transmission des valeurs morales et civiques, mais aussi comme un soutien opérationnel pour surmonter les obstacles dans le processus d'apprentissage, dans le cas de l'apprentissage tout au long de la vie. Dans ce contexte, elle partage l'avis de la Commission européenne selon lequel l'exposition quotidienne aux données numériques crée des risques évidents et nécessite à la fois une réflexion critique et une capacité d'interagir de manière compétente dans l'environnement numérique.

Dans le même temps, la Chambre des députés exprime sa préoccupation quant au fait que l'utilisation de la technologie à des fins éducatives n'a pas suivi le rythme des nouveaux développements et puisse affecter négativement la liberté fondamentale de circulation des citoyens dans l'Union, en particulier ceux qui ont reçu une éducation dans les États membres situés en dessous de la moyenne de l'Union à cet égard.

La Chambre des députés recommande une consultation sur les attentes des enfants et des jeunes en matière de méthodes d'enseignement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. D'autre part, elle recommande d'identifier des moyens de sensibiliser l'Union à la nécessité de moderniser l'éducation dans les domaines susmentionnés et aussi informer constamment tous les groupes d'âge sur les nouvelles technologies numériques.

La Chambre des députés estime qu'il est approprié que le plan d'action comprenne le développement de ressources éducatives ouvertes, mais attire l'attention sur le risque de surestimer la capacité à acquérir des compétences numériques à un âge précoce et sur les difficultés majeures rencontrées pour atteindre cet objectif. Par conséquent, elle appelle à une approche plus prudente de cette direction d'action, tant en termes de faisabilité pédagogique qu'en termes de protection du climat émotionnel des enfants dans la famille.

En ce qui concerne les sources de financement du plan d'action, la Chambre des députés considère que celles-ci devraient être identifiées en consultation avec les États membres et que le calendrier de mise en œuvre devrait être fixé de manière à atteindre les objectifs proposés.